



Harcèlement en accident du travail

Par **sipox**, le **03/06/2009** à **10:35**

Bonjour, après un arrêt en accident du travail de 15 jours pour harcèlement moral depuis septembre 2008 (contesté par mon patron), il ne m'a pas fait passer la visite de reprise auprès de la médecine du travail après 8 jours de reprise, j'ai d'ailleurs rechuté depuis. Ce conflit me rend malade, anxiété, angoisse, crise de panique, insomnies. Je vois très bientôt un psychiatre en hôpital dans un service de souffrance au travail. Selon ce que j'ai pu lire il est en faute, et dans ce cas je peux l'attaquer au prud'hommes et obtenir dédommagement. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? Merci d'avance